Chilleurs info



- La rubrique du jardinier
- Changement du mode de relève des compteurs d'eau potable
- · Rappel des nuisances sonores
- Plan canicule
- Fête de l'école maternelle
- Rentrée 2017/2018
- La chenille processionnaire du pin

Manifestations

- · Chasse aux œufs
- Fête Nationale les 13 et 14 juillet
- Cérémonie avec les parachutistes le 17 juin

Travaux

- · La signalisation
- · La zac des tirelles
- · Nos projets en cours

Extraits de conseil

- Réunion ordinaire du jeudi 9 février 2017
- Réunion ordinaire du jeudi 16 mars 2017

Associations

- ACAC
- Amicale des anciens
- Club informatique
- · Comité des fêtes
- Gymnastique Volontaire
- C.O.C Volley Ball

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

En cette période de renouvellement présidentiel, il me parait intéressant de vous communiquer quelques informations locales, c'est l'objectif prioritaire de ce bulletin municipal relooké.

Les premières constructions sont sorties de terre dans le Clos des Tirelles et à partir du mois de juillet, de nouveaux habitants prendront possession des lieux. L'aménagement de ce quartier a conduit la Municipalité à procéder à des aménagements de sécurité routière destinés à réduire la vitesse des véhicules, sécuriser la circulation des piétons et surtout éviter à certains de faire des rues des Tirelles et des Merisiers, une déviation du bourg pour éviter l'attente parfois importante aux feux tricolores de la Mairie.

En tout cas, nous espérons avec ces nouvelles habitations l'arrivée d'enfants dans nos deux écoles qui constatent depuis l'année dernière une diminution de leurs effectifs. Cette situation se concrétise par la fermeture de la quatrième classe de maternelle, ouverte il y a deux ans, et le risque d'une autre à l'école élémentaire l'année prochaine. Nous surveillons également attentivement la fréquentation de notre bureau de poste qui reste toujours sous la menace d'une fermeture. Je vous encourage de nouveau à vous mobiliser pour maintenir ce service

public dans sa configuration actuelle.

J'adresse mes pensées au personnel et à la direction des établissements GENESTOUX PLASTIC qui ont vu leur outil de travail partir en fumée en quelques heures d'un incendie particulièrement impressionnant et qui a mobilisé plus de 50 pompiers venus de tout le département. Nous espérons d'ici quelques mois, un redémarrage de leur activité dans de nouveaux locaux sur le site de Gallerand.

Le 17 juin, nos amis anglais qui étaient présents il y a 2 ans lors de la cérémonie du 13 août, reviendront effectuer des sauts en parachute à Plaimbert, Venez nombreux les applaudir. Ils seront présents le lendemain midi au monument aux morts lors de la cérémonie marquant l'appel du 18 juin 1940.

Quelques modifications marqueront les fêtes des 13 et 14 juillet, vous trouverez les détails en pages intérieures. Veuillez noter dès maintenant que l'hommage aux victimes du 13 août 1944 aura lieu en matinée du dimanche, au monument des Châtaigniers.

Bon été à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

QUELQUES PHOTOS DU PRINTEMPS









La rubrique du jardinier

Après un hiver et un printemps froid et sec, nous voilà bientôt en été. Ouf !!!!!

nos jardins à cause des gelées matinales du mois d'avril. Pour le jardinier amateur, c'est dommage, mais il faut penser aux professionnels qui n'auront pas, encore cette année, de belles récoltes.

Comme l'année dernière, les tulipes et narcisses ont fleuri pendant les quelques jours chauds et venteux mais n'ont pas résisté longtemps. L'année prochaine, nous essaierons de faire mieux en diversifiant les fleurs de printemps arroser les végétaux plantés récemment.

Malheureusement, il y aura peu de fruits dans pour assurer une floraison plus longue.

Au potager comme au jardin d'ornement, il faudra penser au paillage pour économiser

Le moins onéreux est certainement la récupération de la tonte que vous aurez pris soin d'étaler et faire sécher quelques jours avant de l'installer.

Il faudra également être vigilant et penser à

La nouveauté de cette année 2017 :

Notre inscription à la démarche « Villes et villages fleuris »



Il y a plusieurs années, nous nous inscrivions régulièrement à ce concours mais nous n'avions jamais obtenu de prix. Aujourd'hui, les critères d'obtention de celui-ci, qui est maintenant appelé «LABEL DE QUALITÉ DE VIE», ont changé. Le fleurissement n'est plus la seule préoccupation. Les critères sont essentiellement basés sur la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

Autrement dit : Fait-il bon vivre à CHILLEURS?

Le jury passera dans notre commune courant juillet.

Pour les personnes connectées qui veulent en savoir plus, vous pouvez visiter le site :

www.villes-et-villages-fleuris.com

LA PHOTO QUI FÂCHE !!!!!!!

1 des 2 pelles de crottes de chiens récoltées le vendredi 5 mai autour de l'église!!!

Que dire qui n'a pas déjà été dit ?????



Remerciements aux personnes qui les ramassent et également aux personnes qui entretiennent devant chez elles.

Sur ce sujet, je tiens à préciser que si quelques maladresses sont faites sur les endroits nettoyés par nos soins par rapport à d'autres, sachez que nous le faisons uniquement pour embellir la commune et non pour favoriser un administré par rapport à un autre. Je rappelle qu'il parait normal que le centre soit plus suivi que le reste de la commune. C'est l'image de notre village !!! et nous ne sommes pas assez pour pouvoir le faire aussi souvent partout.

Je vous invite à lire également dans ce numéro un article de Vincent GOUEFFON sur la fameuse chenille processionnaire.

Joëlle MILLET

Responsable du Service Espaces Verts



CHANGEMENT DU MODE DE RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE.

Nous vous informons que cette année la relève des compteurs d'eau sera réalisée par l'agent communal du 3 au 21 juillet 2017, du lundi au vendredi UNIQUEMENT, et durant les heures de travail des agents techniques (7h30 - 12h / 13h - 17h, sauf le vendredi 16h).

Beaucoup de compteurs sont désormais équipés de dispositifs de télé-relève (module qui permet de relever le compteur à distance). Cependant, il reste environ 1/4 du parc de compteurs en relève manuelle avec nécessité d'accès en domaine privé.

Nous sommes conscients que certaines personnes possédant d'anciens compteurs ne pourront être présentes durant la relève.

Si, chaque année, l'agent communal se présente chez vous pour relever le compteur, ou si l'agent vous laisse une carte de passage dans la boite aux lettres, vous êtes concernés par le message suivant :

Si vous savez que vous serez absents dans cette période-là, où aux horaires de relève, merci de prendre contact avec les Services Techniques au 09.60.41.90.02 ou par mail à accueil.technique@chilleursauxbois.fr avant le 26 juin 2017 en Mairie de CHILLEURS AUX BOIS, afin de planifier une relève de votre compteur d'eau potable.

IMPORTANT:

Cette année, l'agent ne passera qu'une seule fois à votre domicile.

En cas d'absence, une carte d'avis de passage sera laissée dans votre boite aux lettres.

Lors de la facturation, si la carte d'avis de passage n'a pas été retournée en Mairie, il sera procédé à une estimation de votre consommation d'eau potable.



Rappel des nuisances sonores

Nous en profitons également pour vous rappeler que la réalisation des travaux de bricolage ou de jardinage, par les particuliers, à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Plan canicule

Lors des périodes de forte chaleur, la Mairie met en place un service d'écoute et de surveillance des personnes âgées et/ou des personnes vivant seules. Pour faire partie de cette liste, nous vous remercions de vous faire connaître en Mairie en appelant le 02.38.39.87.06.



Fête de l'école maternelle

Vendredi 16 Juin 2017 à partir de 18 h 30

Afin de clôturer l'année scolaire 2016/2017, l'école maternelle, en partenariat avec les parents d'élèves, organisera la fête des enfants le vendredi 16 juin 2017 dans la cour de l'école maternelle.

Chants, danses, jeux, et plusieurs animations accompagneront cette soirée.

Nos petits écoliers auront le plaisir de vous présenter leur spectacle chantant et dansant dans la bonne humeur.

Rentrée 2017/2018

Inscriptions

Petit rappel pour les retardataires :

Inscription des enfants nés en 2014 à l'école maternelle.

A compter du mois de mai, toute inscription supplémentaire à l'école maternelle des enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2017 devra faire l'objet d'une prise de rendezvous auprès de Madame LEGRAND, directrice de l'école maternelle. Veuillez la contacter au 02.38.39.81.01 de préférence le lundi.



Depuis plusieurs années maintenant, nous observons, à CHILLEURS-AUX-BOIS, comme quasiment partout en France, des manchons blancs se former en hiver aux extrémités des branches des pins.

Ces nids constitués de fils de soie sont fabriqués par la chenille du pin pour s'y protéger du froid.



Originaire du pourtour méditerranéen, la localisation géographique de cet insecte a longtemps été limitée au Sud de notre pays. En effet, il ne supporte pas les températures négatives. L'évolution du climat a permis son adaptation aux régions septentrionales et explique sa présence aujourd'hui au Nord de la Loire.

Les anneaux formant son abdomen renferment des petits ardillons, appelés poils, très urticants. Cependant, sa progression rapide est probablement la conséquence des trafics importants de végétaux d'une région à l'autre et des pratiques culturales des pépinières qui proposent des végétaux de grandes dimensions en motte. Ces mottes de terre qui accompagnent les plantes jusqu'à leur lieu de plantation contiennent différents organismes vivants, notamment les chrysalides des papillons de la chenille processionnaire du pin.

La chenille, inféodée au pin, se nourrit des aiguilles de l'arbre jusqu'à parfois le défeuiller largement et par conséquence ralentir sa croissance. Ce préjudice explique la lutte des forestiers contre cet insecte.



Cette prédation n'est pas la seule contrainte de la processionnaire. Les anneaux formant son abdomen renferment des petits ardillons, appelés poils, très urticants. Elle les libère au gré de ses déplacements dans l'arbre ou lorsqu'elle se sent agressée. Ce sont ces poils urticants qui nous intéressent et qui font de la chenille du pin un insecte à éviter.

Au début du printemps, les chenilles descendent des arbres en formant de longues colonnes sur les troncs et au sol, d'où leur nom de processionnaires.



Cette situation peut durer plusieurs jours, le temps que l'ensemble des larves (chenilles) présentes dans les pins soient descendues.

Au sol, elles cherchent une terre suffisamment meuble pour s'enfouir. Elles resteront enterrées jusqu'au début juillet, le temps de leur mue et de passer à l'état de papillon. L'envol des papillons, situé vers le 15 juillet, se fait la nuit. Les papillons mâles vont féconder les femelles et mourir la nuit de leur premier vol.

Les femelles, quelques jours plus tard, vont pondre leurs œufs dans les pins au cœur d'un assemblage de plusieurs aiguilles qu'elles auront confectionnées en tissant un fil de soie autour des groupements d'aiguilles.

Des œufs, début septembre, vont éclore des petites chenilles. Elles passeront l'automne et l'hiver dans les pins pour s'y nourrir et s'y développer.

Revenons à la phase de procession, où les chenilles sont très accessibles et très urticantes. Il est nécessaire de ne pas les manipuler sans se protéger la peau, les voies respiratoires et les yeux; d'être vigilants auprès des animaux domestiques qui n'hésiteront pas à lécher les chenilles entrainant des œdèmes de la langue.



Les moyens de lutte

Plusieurs méthodes existent, suivant le stade de développement de l'insecte.

Septembre- octobre

Les chenilles n'ont pas dépassé le 3ème stade des 5 phases qui composent leur accroissement :

 Pulvérisation d'un insecticide biologique sur le feuillage des pins

Novembre à janvier/février

Les chenilles ont confectionné des nids aux extrémités des rameaux des pins pour se protéger du froid

• Échenillage (coupe des rameaux porteurs de nids) et brûlage

Mars - Avril

Les chenilles descendent le long du tronc des pins

 Mise en place de collerette (éco-piège) sur le tronc afin de capturer les chenilles avant leur arrivée au sol



Juin

Les chenilles ont passé 2 à 3 mois dans la terre, elles terminent leur développement pour passer à l'état de papillon

 Mise en place de piège à phéromones dans les branches basses des pins afin d'attirer et capturer les papillons mâles au moment de l'envol, avant la fécondation des papillons femelles (méthode très aléatoire avec peu de résultat sur la diminution de populations des chenilles à venir)

5./ En été

Les pins sont débarrassés des nids par une altération naturelle (pluie, vent, soleil) Abattage des pins (solution ultime parfois envisagée dans les lieux très fréquentés)

Les méthodes culturales afin d'éviter l'installation de chenilles sur les pins :

Les chenilles ont besoin de chaleur, elles installent leurs nids au soleil avec une exposition Sud/ Sud-Ouest. Il est donc nécessaire d'éviter la plantation de pin isolé. Il faut privilégier les groupements d'arbres composés d'essences variées avec une lisière d'arbres feuillus qui, en ombrageant les pins situés en arrière-plan, limiteront l'installation des chenilles.

Conclusion

Des précautions sont à prendre avant d'entreprendre de couper les nids de chenilles dans les arbres ou bien de les ramasser au sol pendant leurs processions.

Bien observer les pins au cœur de l'hiver afin d'anticiper la descente des éventuelles chenilles au printemps. Relativiser les risques d'urtication de cet insecte sans en négliger les conséquences, la prédation majeure de la chenille étant la défeuillaison des pins entrainant à terme leur dépérissement.





Chasse aux œuts

Le lundi de Pâques et sa traditionnelle chasse aux œufs constituent l'un des moments privilégiés des enfants après les fêtes de Noël. De nombreux enfants se sont retrouvés le 10 avril dernier dans le parc de la Cour Gauthier à la recherche de surprises.







Fête Nationale les 13 et 14 juillet

13 JUILLET

Cette année, pour des raisons de sécurité, le pique-nique et le bal populaire n'auront pas lieu sur la Place de Romand mais dans le parc de la Cour Gauthier dans une ambiance champêtre.

Des tables et bancs seront disponibles à partir de 20 H dans le parc pour vous permettre de vous retrouver et de vous restaurer dans le calme de cet endroit. Possibilité de restauration sur place avec buvette ou d'apporter votre pique-nique. Apéritif offert par la Commune.

La retraite aux Flambeaux démarrera vers 22 H et sera emmenée par la société de musique de l'Avenir. Le feu d'artifice sera tiré vers 23 H dans le parc de la Rouche, rue de la Boulangère.

Retour ensuite avec les musiciens à la Cour Gauthier pour le traditionnel bal populaire.

Le programme détaillé sera communiqué prochainement sur le site internet de la Commune, sur la page Facebook et chez les commerçants.

14 JUILLET

Revue des Sapeurs-Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 16 H 30, musique avec les Echos de Chamerolles et l'Avenir, animations pour enfants et adultes et enfin assiette garnie offerte par la Municipalité.

N'hésitez pas et venez nombreux participer à ces animations

Le 17 juin à 11h

Le groupe PATHFINDER

et la municipalité de Chilleurs aux Bois

Vous invitent à assister aux sauts en parachute des membres du groupe en uniforme d'époque route de Plaimbert

Hommage

aux parachutistes britanniques du SAS (Spécial Air Service) venus soutenir la résistance loiretaine en juin 1944.



Le 12 juin 1944, l'Opération GAIN, mission top secrète lancée par les responsables du SAS, fut amorcée (son but étant de couper communications les allemandes ferroviaires entre PARIS et ORLEANS pour une durée d'environ trois semaines) et six groupes furent parachutés sous le nom de code SABU 70-75

Ainsi, dans la nuit pluvieuse et venteuse du 12 au 13 juin 1944, des parachutistes britanniques atterrirent à la lisière de la forêt d'Orléans, équipés de munitions et d'explosifs. Immédiatement, les opérateurs radio, parmi lesquels John ION et Leslie PACKMAN (les petits-fils de ce dernier, Andy et James IRVINE viennent de Grande Bretagne et des États Unis lui rendre hommage à CHILLEURS-AUX-BOIS depuis quelques années) établirent la liaison avec un groupe local de résistants.

Dans la nuit du 16 au 17 juin 1944, un contingent plus important de parachutistes britanniques vint leur prêter main forte. À leur tête, le Major FENWICK, qui tomba sous les balles allemandes en juillet 1944 lors d'une opération visant à libérer des habitants de CHAMBON-LA-FORET, sur le point de se faire exécuter par les Nazis.

Le Colonel MAYNE, qui lui succéda, envoya quelques jours plus tard les signaleurs John ION et Leslie PACKMAN en mission de reconnaissance sur les routes situées entre PITHIVIERS et ORLEANS. C'est alors qu'ils furent capturés par l'ennemi, conduits au Château de Chamerolles, où ils furent torturés avant d'être exécutés d'une balle dans la nuque. Bien que difficilement reconnaissables, tout comme un troisième camarade anglais défiguré demeuré inconnu, ils furent identifiés grâce à leurs effets personnels. Ils reposent désormais à CHILLEURS-AUX-BOIS où les touts aussi valeureux résistants du village, lâchement assassinés au lieu-dit Les Châtaigniers le 13 août 1944, ainsi qu'un soldat espagnol BARNEJO, les ont rejoints pour

We will remember them.

La signalisation

Une nouvelle SIGNALISATION a été mise en place dans les rues adjacentes au Clos des Tirelles.

La rue des TIRELLES:

un rétrécissement, un ralentisseur, une zone 30, des stops à l'entrée Sud du Clos des Tirelles pour réduire la vitesse et pour assurer la sécurité de nos enfants qui se déplacent de la Maternelle à la salle du Relais.

La rue de la GERVAISE :

2 ralentisseurs, une zone 30, pour réduire la vitesse tout en renforçant la sécurité des riverains.

La rue des MERISIERS :

des stops à l'entrée Nord du Clos des Tirelles pour réduire la vitesse sur cette route récemment élargie.

La mise en sens unique de la Rue du GRAND ORME afin de supprimer la dangerosité de l'accès à la Route de Neuville.

Merci de respecter cette nouvelle signalisation, pour le bien de tous







La ZAC des Tirelles

Les premières habitations sortent de terre. 24 demandes de permis de construire ont déjà été déposées à ce jour.





Nos projets en cours

Un aménagement de sécurité à l'entrée Sud du bourg au carrefour des Rues du Moulin et du Pied Boiteux,

Un plateau surélevé devant la Chapelle de GALLERAND sur la Route de Courcy,

La mise en place d'une protection incendie rue des GUETRES.



Réunion ordinaire du jeudi 9 février 2017

Appel à projet PDASR Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Etude préalable à l'Aménagement d'un carrefour avec feux tricolores

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à projet proposé par la coordination sécurité routière de la Préfecture du Loiret au titre du Plan Départemental d'Actions de sécurité Routière (PDASR) et précise les 9 orientations d'actions du Document Général d'Orientation (DGO).

Il est préconisé par l'audit de sécurité effectué en septembre 2015 par le Département de mettre en œuvre un carrefour avec des feux tricolores à l'intersection des Routes Départementales 2152 et 109 pour améliorer la sécurité routière et piétonnière.

Une étude préalable spécifique semble indispensable en amont de la décision d'investissement, afin de vérifier que la solution des feux tricolores est la plus adaptée à la configuration, intégrant une simulation des différentes possibilités de réglage des feux.

Cette étude est proposée par le cabinet d'ingénierie de trafic urbain IPROCIA et pourrait être effectuée durant le 2ème trimestre 2017 pour un montant de 5 770 00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Loiret, au titre de l'année 2017, au taux maximum de 80 % du montant du projet soit 4 616,00 € et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) Tarifs à compter du 13 février 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, actualise les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 13 février 2017 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 700 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :

3 900 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.

Raccordement d'une construction à usage professionnel:

2 700 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T

Mise en place d'une Défense Incendie Rue de la Cerclerie

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition adressée par les Consorts LIMODIN, propriétaires de deux habitations rue de la Cerclerie.

Ce secteur, dit du « Marchais Censier », situé en extrémité de la rue de la Cerclerie, comprend 4 habitations dont une à réhabiliter.

Les Consorts LIMODIN proposent de faire don à la Commune d'une partie de leur parcelle et qu'en contrepartie la Mairie installe un dispositif de défense incendie permettant de protéger les habitations du secteur.

Le projet pourrait consister en la mise en place d'une réserve enterrée d'une capacité de 60 m3.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition formulée par les Consorts LIMODIN sur le principe de mise en place d'une réserve enterrée et précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des Consorts LIMODIN.

Extension du réseau électrique Rue des Merisiers Section ZH 490, 492, 494

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique Rue des Merisiers, afin de permettre la création de 3 terrains à bâtir destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation.

L'estimation du coût de ces travaux par la SICAP s'élève à 5 118.00 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de prendre en charge l'extension du réseau, afin de permettre la desserte de ces terrains en électricité.

Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD)

Le Conseil municipal procède à l'élection des 2 membres et désigne les élus ci-dessous à l'unanimité :

- Monsieur COLMAN Philippe, titulaire
- Madame DEGUIL Catherine, suppléante

Avis sur l'enquête publique relative à la construction d'éoliennes à ASCHERES LE MARCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier d'enquête publique relatif à la construction d'une ferme éolienne sur la commune d'Aschères le Marché vient d'être déposé. La Commune de CHILLEURS AUX BOIS est consultée et doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 28 mars 2012, a refusé d'être intégrée dans une zone de développement éolien (ZDE). Cette demande a été acceptée et le territoire communal a donc été exclu du projet initial d'intégration.

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS,

Considérant que le projet d'implantation d'une ferme éolienne de quatre machines à ASCHERES LE MARCHE rentre en contradiction avec les objectifs de préservation du cadre de vie de notre Commune,

Considérant l'absence de parc éolien dans un secteur encore protégé et la nécessité de densifier les parcs existants au lieu d'en créer de nouveaux,

Considérant que ce projet ne possède aucune cohérence avec les parcs éoliens existants et ne respecte donc pas les préconisations d'intégration exigées par la réglementation en vigueur, en particulier une cohérence spatiale avec des projets déjà autorisés,

Considérant que ce projet isolé ne pourra pas à terme connaitre un développement ultérieur et que l'opportunité du site envisagé n'est donc pas cohérente, du fait de l'absence de schéma d'ensemble, Considérant le très faible intérêt économique du projet, s'il existe, comparé à tous les désagréments engendrés,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de ferme éolienne sur la Commune d'ASCHERES LE MARCHE et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services administratifs chargés du suivi du dossier

Procédure d'Appel initiée par le promoteur de la ferme éolienne de Neuville-aux-Bois et Procédure de sursis à exécution relative à l'autorisation d'exploitation de la Ferme éolienne de Neuville aux Bois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions rendues par le Tribunal Administratif d'ORLEANS concernant le projet de ferme éolienne de NEUVILLE-AUX-BOIS. Par délibération du 7 mai 2015, la Collectivité a engagé deux procédures d'une part à l'encontre du Permis de construire, et d'autre part, de l'autorisation d'exploitation accordés à la société Ferme Eolienne de NEUVILLE AUX BOIS.

En première instance, le Tribunal Administratif d'ORLEANS, le 2 novembre 2016, a annulé l'autorisation d'exploitation pour vice de forme, mais a débouté la collectivité en ce qui concerne sa demande d'annulation du Permis de Construire.

La société Ferme éolienne a fait appel de la décision du Tribunal Administratif concernant l'annulation de l'autorisation d'exploitation et a décidé de déposer une demande de sursis à exécution de la même décision

Me MONAMY, avocat représentant notre Collectivité a remis une proposition d'honoraire de 3 000 & HT soit 3 600 & TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à défendre d'une part, à la requête d'appel formée par la société Ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS contre le jugement du 2 novembre 2016 par lequel le tribunal administratif d'ORLEANS a annulé l'arrêté du 7 novembre 2014 du Préfet de la Région Centre ayant autorisé la société Ferme éolienne à exploiter cinq éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de NEUVILLE AUX BOIS, et d'autre part, à la demande de sursis à exécution de ce jugement formée par cette société.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'honoraires et précise que les dépenses seront réparties entre les communes au prorata de leur population.

Affaires diverses

- Le projet de poursuite du cheminement piéton à Gallerand est évoqué. Il est proposé de relancer l'étude pour la partie allant de la Chapelle à la Rue de la Cerclerie, ce qui représente environ 450 mètres. L'idée d'une prolongation jusqu'au chemin du Bouzeau est également à étudier.
- Des riverains ont signalé que la Rue du Moulin de Pierre est empruntée par beaucoup de camions.
 En premier lieu, Il est proposé de faire réaliser un comptage. Des restrictions de circulation pourront être proposées en fonction des résultats. Des devis pour la réalisation de refuges permettant le croisement des véhicules seront également demandés.

Réunion ordinaire du jeudi 16 mars 2017

Acquisition d'une partie de la parcelle AB 326 à Monsieur CONFORTO Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition de vente déposée par Monsieur CONFORTO Pierre, pour une partie de la parcelle AB n° 326, d'une surface d'environ 550 m2.

Cette parcelle clôturée située route de Neuville, présente un intérêt majeur par sa proximité de la salle de l'Amitié, et pourrait être aménagée en parking. De plus, cette acquisition permettrait d'avoir un accès direct à la salle depuis la route de Neuville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de ladite parcelle AB 326 pour une surface d'environ 550 m2 au prix de 5 € le m2, soit environ 2 750 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de bornage et d'acte notarié.

Désignation des membres représentant la Commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter.

Le Conseil Municipal, après un vote émis à main levée désigne :

Catherine DEGUIL déléguée titulaire et Sébastien BOUDIN, délégué suppléant de la Commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

La Commune a pour obligation d'effectuer des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

Ces travaux concernent d'une part la Mairie, pour un montant de 15 247,36 € HT, soit 18 296,83 € TTC et d'autre part, la salle de la Cour Gauthier pour un montant de 5 050,00 € HT, soit 6 060,00 € TTC.

Les travaux d'accessibilité relatifs à la voirie s'élèvent à 16 675,00 € HT, soit 20 010 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2017, au taux maximum, soit 80 % du montant du projet dont le montant s'élève à 36 972,36 € HT soit 44 366,83 € TTC, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Mise en place du Régime Indemnitaire du personnel de la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS :

Le régime indemnitaire actuel des agents municipaux est fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2011.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a

vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative. Les autres fonctionnaires devraient être concernés au plus tard à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal adopte, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire (CTP) du 28 mars 2017, le RIFSEEP à compter du 1er avril 2017 pour les filières Administrative/ Animation / Technique / Sanitaire et sociale.

OPPOSITION au transfert de la compétence du PLU à l'EPCI en date du 27 mars 2017

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR prévoit le transfert obligatoire aux Communautés de Communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, à compter du 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. L'opposition doit être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Le Conseil Municipal, considérant :

- la complexité déjà importante de la mise en œuvre de la fusion,
- le SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais en cours de révision,
- qu'aucune des trois Communautés de Communes ayant fusionné ne disposaient de la compétence PLUI,
- que la mise en œuvre de ce transfert mérite un travail important notamment des communes et la nécessité de leur laisser le temps d'étudier la question,
- les incidences financières induites par le transfert de la compétence pour les communes,

après en avoir délibéré; s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes du Pithiverais.

Projet d'acquisition de terrain rue des Merisiers

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux travaux d'aménagement de la ZAC des Tirelles, il y a lieu de procéder à l'élargissement de l'emprise de la rue des Merisiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision de principe d'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur BERTHEAU, nécessaire à l'élargissement de la rue des Merisiers.

Affaires diverses

L'Inspection Académique a annoncé la fermeture de la 4ème classe de l'école maternelle.

Mickael DELARUE est désigné Président de la Commission Animation.

Cathy BARBIER a été nommée Vice-Présidente du CCAS

Une demande de devis est à effectuer pour le remplacement des dalles de plafond de la salle de la Cour Gauthier afin d'amortir le bruit.

Une réunion est à organiser entre le syndicat Mixte de l'Œuf et de la Rimarde et les agriculteurs de la Commune pour évoquer les problèmes d'entretien des cours d'eau. Cette réunion sera également l'occasion de traiter des différents points liés aux conditions de respect des haies, des accotements et des voiries communales.

Vote des Subventions 2017 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2017, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 19 754,00 €. Les élus responsables d'associations n'ont pas pris part aux votes concernant leur association,

SUBVENTIONS 2017	Vote
Associations communales	
Amis de l'Orgue	400
Amis de l'Orgue (concert du festival des Orgues 2017)	600
Avenir + Pêche	650
Les Echos de Chamerolles	650
COC	6 000
COC Danse (Organisation du Gala)	150
Club Informatique	500
Comité des Fêtes	1 800
Société de Chasse de CHILLEURS	500
ACAC (Bibliothèque + Photo)	1 200
Total associations communales	12 450 €

Associations extérieures	
Amicale des Secrétaires de Mairie	30
MFR de CHAINGY	75
MFR de FEROLLES	75
MFR de NEUVY LE ROY	75
EREA AMILLY	70
Domaine de Chantaloup	75
Association Cantonale Don du Sang NEUVILLE	100
Banque Alimentaire	500
Secours Populaire	100
Les PEP 45	150
Loiret Nature Environnement	70
SAF0	50
Conférence SAFO sur la sorcellerie (Chamerolles le 29/10/2017)	200
Santolène	50
Total associations Extérieures	1 620 €
Sous Total	14 070 €

Coopérative scolaire Ecole élémentaire (15 € / enfant)	3 040
Coopérative scolaire Ecole Maternelle (15 € / enfant)	1 305
Foyer Socio-éducatif Collège NEUVILLE	803
Association Sportive Collège NEUVILLE	536
Sous Total	5 684 €
Total imputation 6574	19 754 €

Sections Bibliothèque et Photo

Les beaux jours sont là et les vacances approchent. Votre bibliothèque sera ouverte tout l'été et si vous souhaitez connaître nos activités et nos projets, venez à notre Assemblée générale qui aura lieu le 28 juin prochain à 18 h 30 à la Cour Gauthier.

L'assemblée générale concerne aussi la section Photo. Venez donc découvrir ses activités

Amicale des anciens



JEUDI 8 JUIN - Salle Jeanne d'Arc

Nous organisons notre journée buffet campagnard/divertissement.

Nous vous retrouverons à 12 h sous le préau pour un apéritif de bienvenue suivi d'un copieux buffet préparé par nos soins.

Les agapes terminées, aurons-nous la visite des Déjantés ?? Les jeux termineront la journée.

Le tout pour 18 € pour les adhérents, 20 € pour les invités.

Du JEUDI 29 JUIN au MARDI 4 JUILLET

Une grande escapade de 6 jours et 5 nuits nous emmènera en Italie vers LES TRESORS DES ALPES ET LES CENT VALLEES.

Hôtel Romagna de Bavedo sur la rive du Lac Majeur.

Prix tout compris du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 6 : 978 €

Accompagnateur chaque jour. Nous admirerons les Iles Borromées, traversée en bateau du Lac Majeur avec déjeuner à bord et continuation en petit train, le Lac de Come (Villa Carlotta), Bellagio, Lac d'Orta, villa Taranto... etc. Pas trop de fatigue, bateau chaque

Vous avez envie de vous joindre à nous, téléphonez à Micheline au 02 38 39 89 66 ou 06 68 89 57 37, nous aurons peut-être une réponse positive de l'hôtel!

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

Nous voilà partis pour une journée dans le Loir et Cher en direction de FRESNES pour une visite guidée, pleine de conseils dans un Orchidium

(+ de 30 000 orchidées !). De la plantation à la commercialisation. Déjeuner au Restaurant Le Bouchon de Sassa.

Puis, visite de l'Atelier Saint Michel et dégustation de madeleines. Pour clore cette journée, dégustation de l'AOC de Touraine chez un vigneron. Le tout : car, visites et repas pour 77 €. Renseignements et inscriptions chez la Présidente aux numéros précités ou chez vos responsables de secteurs.

Nous vous souhaitons un agréable été ensoleillé!

La Présidente : Micheline BRUSSEAU et le conseil d'administration.

Club informatique



La saison 2016-2017 touche à sa fin ... et une nouvelle se prépare !!!

N'hésitez pas à venir à l'Assemblée Générale du Club Informatique qui aura lieu à la Salle de l'Amitié (face à la Mairie) :

Le samedi 24 juin 2017 à 10h

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de notre bilan d'activité, nous faire part de vos besoins pour la rentrée 2017.

Nous vous rappelons que nous serons présents lors du forum des associations au gymnase.

Vous pouvez également d'ores et déjà vous renseigner en appelant le secrétariat au 02.38.39.86.45.

Comité des fêtes



Notre Foire aux chiens aura lieu les 24 et 25 Juin. Au programme:

Samedi 24:

- · fête foraine,
- vente de boudin,
- buvette restauration,
- fanfare de St Lyé, DJ Dany Du, buvette restauration, cracheurs de feu et Feu de Saint jean.

Dimanche 25:

- · vide grenier,
- fête foraine,
- · vente de boudin,
- · expo canine,
- · animation de rue.

Inscription au vide grenier à partir du 10 Juin

06.72.86.89.48 (à partir de 18 H) - 06.21.66.30.77.

Nous ne prendrons pas d'inscriptions sur messagerie!

Pour information pour les associations :

Nous avons pris la décision de ne plus prêter notre matériel (barnums, tables, bancs, friteuses...) car ceci nous coûte beaucoup trop cher en entretien, réparations et renouvellement. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire des manifestations uniquement pour financer le matériel qui sert à toute la Commune.

Merci de votre compréhension.

Le Président, Didier PETIAU

La section de **EPGV** Gymnastique Volontaire

vous informe que les cours se termineront cette année les mercredi 28 juin et jeudi 29 juin.

Les cours se déroulent avec Dimitri notre nouvel animateur, le jeudi de 18h45 à 19h45 et de 19h45 à 20h45.

La GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHILLEUROISE est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (F.F.E.P.G.V.).

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements supplémentaires :

Appeler

écrire à l'adresse mail :

Michèle BRAZEY, présidente de l'association, au 02 38 39 87 21

apojacy@wanadoo.fr ou do.denner@wanadoo.fr

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 7septembre. Des précisions seront données ultétieurement.



C.O.C Volley Ball

Le samedi 16 septembre 2017

La section Volley Ball du C.O.C. organise un tournoi de Volley Ball en semi-nocturne 4 x 4 mixte.

 $3\,\text{\ensuremath{\ell}}$ l'inscription par joueur. Tee-shirt offert à l'inscription. Lots pour tout le monde.

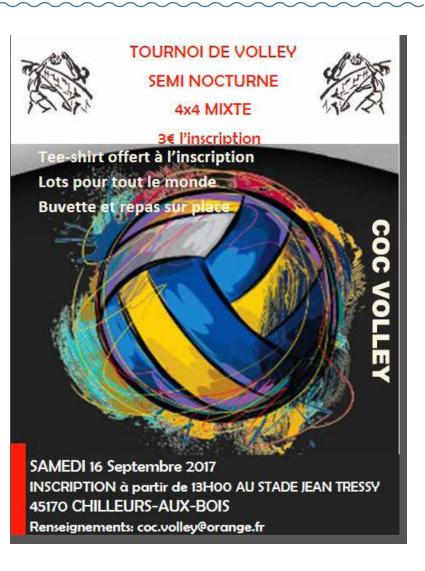
Inscription à partir de 13 H au stade Jean TRESSY.

Buvette et repas sur place.

Renseignements: coc.volley@orange.fr

Petit rappel: Les communiqués fournis par les associations sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. La municipalité chilleuroise et l'équipe en charge du Chilleurs Info ne sauraient en aucun cas tenus responsables de leur contenu (texte, illustrations ...).





Chilleursinfo

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h **Tél : 02.38.39.87.06** - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois

Editeur: Mairie de Chilleurs-Aux-Bois

Directeur de publication : Gérard LEGRAND

Réalisation : Commission Communication Crédit photographique : Tous droits réservés Mise en page et impression : Images'IN et imprime

En l'honneur des PARACHUTISTES ANGLAIS venus libérer notre région en 1944





S.A.S. Operation GAIN

